

SLALOM EN COTE



COL DE LA CROIX

Case postale 912

2800 Delémont 1

DERNIERES INSTRUCTIONS

PARC REMORQUES

Il est

INTERDIT DE PARQUER LES REMORQUES SUR LA PLACE GROISEE EN BORDURE DE LA ROUTE D'OCOURT OU DANS LES CHAMPS.

Le parc des remorques, véhicules d'assistance et Camping-Car se situe à l'école, place après la place groisée en arrivant à St.Ursanne depuis Ocourt.

UTILISATION DES ROUTES

Je vous rappelle qu'il est interdit de traverser la ville de St.-Ursanne avec des véhicules de compétition ou des véhicules avec des numéros.

De plus lors de tous les déplacements en dehors de ville la vitesse est limitée à 50 km/h.

Je vous avise qu'il y aura des contrôles radar, et que tous les contrevenants seront mis hors course sans discussion. La gendarmerie m'avisera immédiatement de toutes les dénonciations et même des amendes d'ordre.

CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Un contrôle facultatif aura lieu le samedi 15 juillet de 17h00 à 18h30. **A 18h30, le contrôle sera fermé.**

Le dimanche 16 juillet le contrôle administratif et technique est ouvert aux heures suivantes :

N°	Heures administratif	Heures technique
1 - 99	06h30 – 07h00	06h45 – 07h15
100 – 200	07h00 – 07h30	07h15 – 07h45

Delémont, le 8 juillet 2006

Le directeur de course
J. Bianchi